

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-355 du 21 Septembre
1984

portant nomination des représentants
du Bénin au Conseil des Ministres de
l'Union Monétaire Ouest Africaine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU L'Ordonnance N° 74-12 du 25 Février 1974 portant ratifica-
tion du Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine
signé à Paris le 14 Novembre 1973,
- VU L'Ordonnance N° 74-13 du 25 Février 1974 portant ratifica-
tion de l'Accord de Coopération entre la République Fran-
çaise et les Républiques Membres de l'Union Monétaire Ouest
Africaine signé à Dakar le 4 Décembre 1973.
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 12 Septembre 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés représentants du Bénin au sein du
Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine:

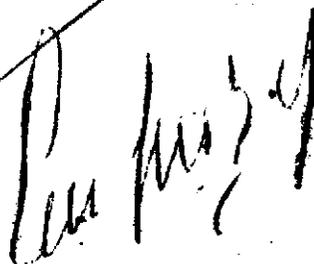
.../...

- Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Camarade Zul-Kifl SALANI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Septembre 1984
Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil Exécutif
National, le Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,

Pour le Ministre des Finances
et de l'Economie absent, le
Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,
chargé de l'intérim


Romain VILON-GUEZO

Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/MAPE 4 CD/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
SPD 2 MPE-MPS-MAEC 12 AUTRES MINISTRES 12 DPE-DLC-INSAE 6
IGE ET SES SECTIONS 4 BCP 1 AOUT-GOUVERNEMENTAL-ONEPI 3 UMOA 2
UNB-PASJEP-BN-DAN 8 JORFB 1.